



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2019

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Présents : M. Henri GUEMENE – M. Ludovic GUITTON – M. Dominique LOYER – M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – Mme Marie Thérèse CAUDARD – Mme Sybille DE LA BOUILLERIE – Mme Jocelyne PIQUET – M. Paul BROHAN

Absents : M. Alain DUBOIS –

Absents excusés : M. Thierry AUTRAN – M Fabrice DEPEIGE – M. Yannick LE CARS
Mme Marie Thérèse LE RAY

Pouvoirs : M. Yannick LE CARS à M. Ludovic GUITTON
M. Thierry AUTRAN à Mme Marie Odile COLINEAUX
Mme Marie Thérèse LERAY à Mme Marie Thérèse CAUDARD
M Fabrice DEPEIGE à M Henri GUEMENE

Secrétaire de Séance : Mme Jocelyne PIQUET

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Vente de la Maison Bonno
- Acquisition défibrillateur
- Demande de cotisation Amper

Le Conseil Municipal autorise l'ajout de ces points en fin de séances.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019

2019_04_01_ AVENANT DE MAITRISE ŒUVRE – (annule et remplace délibération 2019_03_21)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'entretien avec le Cabinet GORY (refus signature avenant). Des pénalités de retard vont lui être appliquées sur sa facture présentée. Il est demandé au Conseil Municipal de revoir la décision prise lors du précédent conseil

Pour rappel : le chiffrage des travaux du lion d'or s'élève à 439 110 euros

Le montant de la maîtrise d'œuvre du cabinet Gory retenu en juin 2018 s'élevait à 19 750 euros HT (7.90 % du montant des travaux estimés début 2018 : 250 000 euros HT)

A ce jour :

Réhabilitation du commerce : 389 785.00 HT

Travaux logement 1 (conditionnel) : 49 325.00 HT

Suite à ces montants estimés le montant de l'avenant est de 14 939.69 HT

Soit un total pour la maîtrise d'œuvre de 34 689.69 HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix Pour, autorise :

- **Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 14 939.69 HT au cabinet GORY**
- **Des pénalités de retard pour remise de documents lui seront appliquées sur sa prochaine facture (réunion du 01/04/2019)**

2019_04_02_ VENTE MAISON BONNO

Madame le Maire fait part Conseil Municipal, de l'offre d'achat de la maison BONNO faite par le locataire en place du local boucherie, M. ECHELARD Christophe à 52 000 euros. Cette offre vient annuler celle proposée lors du dernier conseil (délibération 2019_03_23).

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **acceptent l'offre proposée par Mr Christophe ECHELARD**

- autorisent Mme le Maire à signer l'acte de vente chez Maître LECLERC de Rochefort en terre, et tous les documents s'y afférant.

2019_04_03_ ACQUISITION D UN DEFIBRILLATEUR

Il est proposé de faire l'acquisition d'un défibrillateur. L'Adjoint en charge du dossier donne les explications nécessaires aux élus. Deux options ont été proposées : achat ou location sur 5 ans.

FG prévention de ST gravé : location 648 €/an - Achat 2 528.40 €

Shiller de Bussy st Georges (77) : location 507.15 €/an - Achat 1 952.52 €

Au vu des explications données, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'option location et retient l'entreprise FG prévention de ST gravé pour un montant de 648 euros par an.

Le défibrillateur sera installé aux alentours de la salle polyvalente.

2019_04_04_ DEMANDE DE COTISATION AMPER

Une demande de cotisation de la société AMPER (portage de repas) de 160 euros.

Le Conseil Municipal valide la cotisation à 160 euros à la société AMPER

QUESTIONS DIVERSES

- Pour information courrier du SIAEP BVO concernant sa demande de dissolution
- Un conseiller demande que soit revu le stationnement sur la route de Peillac à l'angle de la route de Malansac
- Vérifier si la commune peut bénéficier de l'aide pour la pose de pompes à chaleur

**La séance est clôturée à 21h30 heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2019_04_01 à 2019_04_04**

M.-O. COLINEAUX	H. GUÉMENÉ	P. BROHAN Absent
L. GUITTON	C. NEVOUX	Y. LE CARS Pouvoir
D. LOYER	A. DUBOIS	T. AUTRAN
C. GUEHO	F. DEPEIGE	M.-T. CAUDARD
M.-T. LE RAY Pouvoir	J. PIQUET Pouvoir	S. DE LA BOUILLERIE